



DECISION

Direction Générale des Services
CS/ML- n° D/19/2022

* * *

Le Maire de la Ville de HAGONDANGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2021 relative à la délégation du Conseil Municipal au profit du Maire ;

VU l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédure adaptée.

Vu la consultation sous forme de procédure adaptée concernant les travaux de réhabilitation de l'école primaire VERLAINE,,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer les marchés de travaux suivants :

- Lot n°1 : Gros œuvre :
Entreprise GCMI sise à Saint-Romain-de-Colbosc (76) pour un montant de 118.123,30 € H.T. soit 141.747,96 € T.T.C.
- Lot n°2 : Carrelage – faïence :
Entreprise LC REALISATIONS sise à Labry (54) pour un montant de 25.399,30 € H.T. soit 30.479,16 € T.T.C.
- Lot n°3 : Charpente métallique :
Entreprise RIEU & CIE sise à Metzervisse (57) pour un montant de 22.486,10 € H.T. soit 26.983,32 € T.T.C.
- Lot n°4 : Isolation thermique extérieure, bardage bois :
Entreprise MAYEUR & ROMANI sise à Uckange (57) pour un montant de 44.003,26 € H.T. soit 52.803,91 € T.T.C.
- Lot n°5 : Couverture, zinguerie :
Entreprise MAYEUR & ROMANI sise à Uckange (57) pour un montant de 43.520,01 € H.T. soit 52.224,01 € T.T.C.
- Lot n°6 : Menuiseries extérieures :
Entreprise MENUISERIE JOFFROY sise à Roncourt (57) pour un montant de 45.093,00 € H.T. soit 54.111,60 € T.T.C.
- Lot n°7 : Electricité :
Entreprise ENERGIES TERTIAIRE LORRAINE sise à Chavigny (54) pour un montant de 20.998,41 € H.T. soit 25.198,09 € T.T.C.
- Lot n°8 : Ascenseur :
Entreprise TK ELEVATOR sise à Angers (49) pour un montant de 34.350,00 € H.T. soit 41.220,00 € T.T.C.
- Lot n°9 : Plomberie sanitaire :

Entreprise VEOLIA ENERGIE France sise à Nancy (54) pour un montant de 52.872,60 € H.T.
soit 63.447,12 € T.T.C.

- Lot n°10 : Plâtrerie :
Entreprise S.E.E. LAUER sise à Guénange (57) pour un montant de 33.774.62 € H.T. soit
40.529,54 € T.T.C.
- Lot n°11 : Peinture :
Entreprise France PEINTURE SAS sise à Marange-Silvange (57) pour un montant de 39.263,00
€ H.T. soit 47.115,60 € T.T.C.
- Lot n°12 : Sols souples :
Entreprise Debra groupe Lagarde et meregnani SAS sise à Marly (57) pour un montant de
11.660,00 € H.T. soit 13.992,00 € T.T.C.

Le montant total du marché s'élève à 491.543.60 € H.T. soit 589.852,31 € T.T.C.

Article 2: Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet de Moselle et à Monsieur le
Receveur Municipal.

Article 3: Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal
Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut
également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Hagondange, le 7 décembre 2022

Le Maire,



Valérie ROMILLY
Conseillère Départementale



DECISION

Direction Générale des Services
CS/ML- n° D/19/2022

* * *

Le Maire de la Ville de HAGONDANGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2021 relative à la délégation du Conseil Municipal au profit du Maire ;

VU l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédure adaptée.

Vu la consultation sous forme de procédure adaptée concernant les travaux de réhabilitation de l'école primaire VERLAINE,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer les marchés de travaux suivants :

- Lot n°1 : Gros œuvre :
Entreprise GCMI sise à Saint-Romain-de-Colbosc (76) pour un montant de 118.123,30 € H.T. soit 141.747,96 € T.T.C.
- Lot n°2 : Carrelage – faïence :
Entreprise LC REALISATIONS sise à Labry (54) pour un montant de 25.399,30 € H.T. soit 30.479,16 € T.T.C.
- Lot n°3 : Charpente métallique :
Entreprise RIEU & CIE sise à Metzervisse (57) pour un montant de 22.486,10 € H.T. soit 26.983,32 € T.T.C.
- Lot n°4 : Isolation thermique extérieure, bardage bois :
Entreprise MAYEUR & ROMANI sise à Uckange (57) pour un montant de 44.003,26 € H.T. soit 52.803,91 € T.T.C.
- Lot n°5 : Couverture, zinguerie :
Entreprise MAYEUR & ROMANI sise à Uckange (57) pour un montant de 43.520,01 € H.T. soit 52.224,01 € T.T.C.
- Lot n°6 : Menuiseries extérieures :
Entreprise MENUISERIE JOFFROY sise à Roncourt (57) pour un montant de 45.093,00 € H.T. soit 54.111,60 € T.T.C.
- Lot n°7 : Electricité :
Entreprise ENERGIES TERTIAIRE LORRAINE sise à Chavigny (54) pour un montant de 20.998,41 € H.T. soit 25.198,09 € T.T.C.
- Lot n°8 : Ascenseur :
Entreprise TK ELEVATOR sise à Angers (49) pour un montant de 34.350,00 € H.T. soit 41.220,00 € T.T.C.
- Lot n°9 : Plomberie sanitaire :
Entreprise VEOLIA ENERGIE France sise à Nancy (54) pour un montant de 52.872,60 € H.T. soit 63.447,12 € T.T.C.

- Lot n°10 : Plâtrerie :
Entreprise S.E.E. LAUER sise à Guénange (57) pour un montant de 33.774.62 € H.T. soit 40.529,54 € T.T.C.
- Lot n°11 : Peinture :
Entreprise France PEINTURE SAS sise à Marange-Silvange (57) pour un montant de 39.263,00 € H.T. soit 47.115,60 € T.T.C.
- Lot n°12 : Sols souples :
Entreprise Debra groupe Lagarde et meregnani SAS sise à Marly (57) pour un montant de 11.660,00 € H.T. soit 13.992,00 € T.T.C.

Le montant total du marché s'élève à 491.543.60 € H.T. soit 589.852,31 € T.T.C.

Article 2: Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet de Moselle et à Monsieur le Receveur Municipal.

Article 3: Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Hagondange, le 7 décembre 2022
Le Maire,
Signé : Valérie ROMILLY

Pour ampliation :
Hagondange, le 7 décembre 2022
Pour le Maire :
Le Directeur Général des Services Délégué,

Christophe SERIER

Fait à HAGONDANGE, les jour, mois et an susdits.
Certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 7 décembre 2022.